



Associations, outils de pouvoir du citoyen ?

2011 : année européenne du bénévolat

Nos associations cyclistes, comme l'ensemble du monde associatif, sont des outils formidables pour redonner du pouvoir au citoyen et lui permettre de s'investir au plus près des réalités locales. Cette année européenne du bénévolat, un cycliste, après avoir pu observer sur la durée le fonctionnement de plusieurs associations dans les domaines du vélo urbain, de la solidarité et de la protection de la nature, fait le bilan de ses expériences.

L'association « Loi 1901 à but non lucratif », espace de liberté

Nous l'avons oublié, mais le droit de s'associer était interdit et puni par la loi ! Waldeck-Rousseau alors Président du Conseil a fait voter la Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, à l'issue d'un long combat sur fond de débat sur la laïcité.

Nota Pour la FUB née à Strasbourg en 1980, il s'agit du statut d'avril 1908 compte tenu de l'annexion de régions françaises par l'Empire allemand entre 1870 et 1918. Le Parlement français a décidé en 1924 d'appliquer le droit civil local pour le fonctionnement associatif, les règles générales étant régies par la loi de 1901.

L'association est d'abord un espace d'expression libre à égalité entre tous ses associés, des femmes et des hommes de cultures diverses. Un lieu d'apprentissage du vivre ensemble dans une société différenciée, en dépassant l'indifférence coupable, les égoïsmes et les corporatismes, pour défendre la démocratie et la liberté d'expression.

L'association n'est pas un club privé, elle est ouverte à tous ceux qui approuvent ses objectifs. Ses adhérents ont de droit la possibilité de se présenter au vote de l'assemblée générale pour faire partie du conseil d'administration (CA ou CD) et éventuellement intégrer son bureau.

Images et finalités des associations

L'image des associations, mélange de générosité et d'altruisme, est sou-

vent positive. Cependant, toutes les associations ne défendent pas l'intérêt public et ne pratiquent pas le bénévolat désintéressé. Certaines poursuivent des objectifs corporatistes ou privatifs. Exemple : certaines associations de chasseurs qui veulent confisquer la faune sauvage, pour leur seul profit exclusif !

La finalité réelle d'une association peut surprendre, comme dans notre domaine « la Prévention routière » (ne pas confondre avec la Sécurité Routière qui relève d'un ministère). Cette association est financée par les assureurs. Elle joue un rôle utile pour enseigner le code de la route et prévenir les accidents, mais pas pour limiter le nombre et l'usage des véhicules motorisés. D'autres associations encore sont en réalité des fauzes de l'Administration qui veut limiter le nombre de ses fonctionnaires. C'est aussi pour elle un moyen de s'accommoder de conditions de travail précaires inacceptables par ses propres agents !

L'association, l'État et les collectivités

Le rôle de l'association ne va pas de soi, elle ne tient son pouvoir que d'elle-même. Elle doit trouver sa place, entre le secteur privé suspect de profits illicites, et le secteur public réputé bureaucratique !

Au delà de ces visions caricaturales, elle doit trouver un équilibre entre contestation et coopération. De fait son existence même constitue un contre-pouvoir et une tentative de démocratie directe. Or comme l'écrit le sociologue J. Donzelot, le modèle

républicain français est un modèle descendant :

« L'État sait toujours ce qu'il faut faire ! Il ne cherche pas à donner de la force ou du pouvoir aux habitants eux-mêmes. Au contraire il y a une culture de défiance envers la société civile de la part de l'Administration ».

De fait les avancées pour donner le pouvoir aux citoyens, sont souvent à terme annulées et récupérées par la technocratie. Deux exemples ces dernières années :

- L'Appel interjeté directement par une association au Tribunal Administratif (cf. REVV et le procès de Valence) n'est plus réalisable aujourd'hui. Le concours d'un avocat est devenu obligatoire en deuxième instance.
- Les ISR, ces Inspecteurs de la Sécurité Routière (cf. Pierre Solviche) bénévoles et trop indépendants, ont été rayés des cadres.

Mais au delà de ces crispations, comment ne pas voir que l'État endetté ne peut plus assumer seul ses missions d'intérêt général...

Les limites de notre expertise associative

L'État et les collectivités peuvent inviter nos associations à participer à leurs travaux et à l'élaboration des réglementations, au sein de différentes instances : Code de la rue, Conseil national de la Sécurité Routière, Conseil de Sécurité des Consommateurs. De fait, nous sommes dans notre rôle lorsqu'il s'agit de signaler des carences, mais nous ne sommes pas censés être des experts. Notre compétence d'usager réside principalement dans l'observation critique du terrain et l'examen comparatif de différentes configurations et solutions. Cependant seule l'Administration possède le recul d'expérience concernant par exemple l'ensemble des usagers de la route. À elle d'assumer ses choix et de s'exposer à nos critiques.

Le fonctionnement associatif et l'apprentissage de la démocratie

Conformément à l'objet de ses statuts, l'association est amenée naturellement à s'affronter à des opposants extérieurs, mais elle doit aussi veiller à ses propres contradicteurs internes.

Citons ce cri du cœur d'un ex-Allemand de l'Est, 20 ans après la chute du mur : « *La démocratie c'est fatigant* » ! Et encore le philosophe Fleming Rose : « *Pour défendre la démocratie, nous devons apprendre à débattre et nous habituer à être offensé* ».

De fait sur la durée il n'est guère de structure qui ne traverse quelque crise. L'engagement des bénévoles est fragile. Après quelques années, pris par leurs obligations professionnelles et/ou familiales, les meilleurs d'entre nous décrochent. Mais l'engagement de nouveaux administrateurs et membres du bureau est aussi indispensable au bon exercice de la démocratie. C'est un gage de vitalité et l'occasion de relever le défi et d'accéder aux responsabilités associatives.

Les bonnes pratiques du fonctionnement associatif

- La transparence et la diffusion systématique de l'information. Le devoir d'explications pour une meilleure lisibilité des enjeux et des actions ;
- Le respect du point de vue d'autrui, le débat démocratique et ouvert à l'opposé des attitudes intégristes. Les prises de décisions collectives ;
- Le renouvellement des responsables, sans monopolisation du pouvoir. L'implication de tous les militants et de toutes les bonnes volontés au sein de commissions thématiques ;
- La recherche d'appuis et de compétences auprès des autres associations locales et nationales du domaine ;
- Le cas échéant la recherche du bon équilibre des responsabilités



Une association cycliste est un outil formidable pour faire la promotion du vélo en ville : ici, rassemblement de militants au kiosque Peynet (Valence).

entre les salariés et les bénévoles. Quels que soient la qualité de leurs engagements, c'est le conseil d'administration (ou comité directeur) qui les pilote et non pas l'inverse ;

- La recherche des financements, notamment pour assurer les salaires, qui ne saurait être la préoccupation majeure de l'association ni entraver son indépendance ;
- La liberté d'action et de jugement, vis-à-vis de la sphère politique et des institutions. Cependant la culture de l'intérêt général et de la démocratie, peut conduire certains d'entre nous à briguer des responsabilités publiques.

Il reste que l'enthousiasme et la

convivialité forment le ciment du fonctionnement associatif. Rien n'est jamais acquis, mais pour l'heure la FUB peut être satisfaite du chemin parcouru. Son prochain congrès à Clermont-Ferrand, ce rendez-vous incontournable de tous les spécialistes du vélo urbain, ainsi que l'assemblée générale qui le suivra, seront des occasions de retrouvailles pour ses militants venus des quatre coins de France. Délaissant pour une fois les échanges rapides et nerveux sur la toile, ils pourront se rencontrer, discuter, nuancer et partager le verre de l'amitié.

Lucien Alessio

« Le maintien de la cohésion sociale est silencieusement assuré par des milliers de bénévoles »

« Quelques centaines de milliers de travailleurs sociaux, bénévoles, responsables de mouvements associatifs. Ce sont eux qui, au milieu de la crise, tiennent en quelque sorte la maison debout et ouvrent des perspectives. Les acteurs locaux les plus déterminés n'apparaissent presque jamais à la télévision. Ils ne sont pas télégéniques ni tendance. Un fossé se creuse et s'élargit entre les réalités sociales et la représentation que notre pays, via les médias, se fait de lui-même. Le paradoxe de la situation s'énonce en peu de mots : c'est ce qui ne se voit pas qui prépare l'avenir. »

Jean-Claude Guillebaud, écrivain et journaliste, premier président de Reporters sans frontières